

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD
CANTON D'AUDINCOURT

COMMUNE DE SELONCOURT

DELIBERATION
DU
CONSEIL MUNICIPAL

DCM20220607-20	Séance du 07 juin 2022 à 18h30
	L'an deux-mille-vingt-deux du mois de juin le sept le Conseil Municipal de la Commune de SELONCOURT s'est réuni en Mairie - Salle du Conseil Municipal à Seloncourt après convocation légale, sous la Présidence de M. Daniel BUCHWALDER, Maire, pour une session ordinaire.
NOTA	Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 08 juin 2022, que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 30 mai 2022 et que le nombre des membres en exercice est de 29. Exécution des articles L2121-10, R121-7, L2121-17, L2124-1, L2121-25, R121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.
	<u>Etaient présents ()</u>
	<u>Etaient excusés ayant donné procuration ()</u>
	Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il est procédé, en conformité de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire. a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

OBJET : ACQUISITION DES PARCELLES DE TERRAIN SITUEES DU 36 AU 45 RUE DES COMBES

Afin de régulariser l'alignement actuel et d'intégrer ces parcelles au domaine public, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'acquérir sept parcelles de terrain situées en bordure de voirie, appartenant aux riverains suivants :

NOMS	ADRESSE	N° DE PARCELLE	SURFACES
M. et Mme RANZA Jean	36 rue des Combes	AO 477	33 m ²
M. et Mme THIEBAUT Yves	38 rue des Combes	AO 479	42 m ²
M. et Mme BERTRAND Alain	40 rue des Combes	AO 481	64 m ²
M. ACCARD Jacky	42 rue des Combes	AO 483	20 m ²
Mme LOMBARD Catherine	44 rue des Combes	C 222	48 m ²
Indivision MONNOT	41 rue des Combes	AO 487	22 m ²
M. ETIENNE Pascal	45 rue des Combes	AO 485	78 m ²
TOTAL			307 m ²

L'acquisition de ces parcelles sera réalisée au prix de 3 euros le m² soit un montant total de 921 €.

Les frais d'actes notariés et autres frais annexes seront à la charge de la Commune.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser l'acquisition de ces terrains.

La Commission Urbanisme, réunie le 9 mai 2022 a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, l'exposé entendu, **à / par**

- autorise l'acquisition de ces parcelles
- autorise le Maire ou son Représentant à signer l'acte de vente et tout document à intervenir.

Les crédits nécessaires seront prévus au budget 2022.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Seloncourt, le 7 juin 2022

Le Maire,
Daniel BUCHWALDER